

Déficiences auditives et scolarisation à l'école régulière

Informations à l'intention des enseignants sur la déficience, les aménagements scolaires et la compensation des désavantages

Version complète

Table des matières

Avant-propos.....	3
1. Informations sur la déficience auditive.....	4
1.1. Types de déficience auditive selon la localisation de l'atteinte.....	4
1.2. Types de déficience auditive selon le degré de perte auditive.....	4
1.3. Types de déficience auditive selon l'âge d'apparition de la déficience.....	5
2. Informations sur la communication des élèves déficients auditifs.....	5
2.1. Moyens et aides à la communication.....	6
2.2. Aides auditives.....	6
2.3. Difficultés liées à la communication.....	7
3. Aménagements pédagogiques, didactiques et techniques en classe.....	8
4. Mesures de compensation des désavantages.....	10
4.1. Mesures possibles.....	10
5. Liens vers des documents existants.....	12
5.1. Informations pour les enseignants.....	12
5.2. Informations pour les camarades de classe.....	12
5.3. Informations générales sur la surdit�.....	13

Avant-propos

Certaines difficultés d'apprentissage ou certains obstacles sont communs aux élèves ayant une déficience auditive. Ainsi, il est utile d'avoir des connaissances spécifiques sur cette déficience. Toutefois, lors de la lecture de cette fiche, notamment des mesures qu'elle propose aux chapitres 3 et 4, il convient de tenir compte des points suivants.

Les répercussions d'une déficience auditive peuvent varier d'une personne à l'autre ; il peut y avoir plus de différences en termes de besoins entre deux élèves avec une déficience auditive qu'entre un élève avec une déficience auditive et un autre qui n'en a pas. Réduire l'élève à sa déficience porte le danger d'amener l'enseignant¹ à ne pas voir le besoin réel de l'élève et d'inciter l'élève à se conformer à ce qu'on attend d'une personne porteuse d'une déficience auditive (Thomazet, 2012).

Chaque élève avec une déficience auditive aura des besoins différents. Cette fiche doit servir uniquement à mieux comprendre les difficultés et les obstacles qu'il peut rencontrer et à donner des pistes pour le soutenir le plus adéquatement possible ; sa déficience est ensuite appelée à être relativisée au profit de l'élève en situation, pris dans sa globalité.

En plus d'accueillir dans sa classe un élève avec une déficience auditive, l'enseignant doit composer avec tous les autres élèves de la classe, certains pouvant aussi présenter d'autres troubles ou déficiences. À travers cette fiche, il n'est pas attendu du corps enseignant qu'il mette systématiquement en place des mesures conséquentes juste pour l'élève avec une déficience auditive, et ceci parallèlement aux aménagements offerts au reste de la classe, mais qu'il offre des mesures adaptées aux besoins spécifiques de l'entité-classe, dont l'élève avec une déficience auditive fait partie. Lorsque le niveau d'individualisation des aménagements pour l'élève avec une déficience auditive devient plus conséquent, l'enseignant ordinaire devrait bénéficier de l'aide d'autres professionnels du domaine de la pédagogie spécialisée, généralement d'un enseignant spécialisé.

Dans ce cas, l'enseignant ordinaire peut soutenir la démarche de l'enseignant spécialisé en intégrant aux situations d'enseignement et d'apprentissage quotidiennes des pratiques et aménagements proposés dans cette fiche, qui seront utiles non seulement à l'élève en question, mais également aux autres élèves de toute la classe.

Cette fiche propose des mesures de pédagogie différenciée (chapitre 3) et de compensation des désavantages (chapitre 4). Pour mieux comprendre la distinction faite entre les deux, vous pouvez consulter le document d'introduction « [Information sur les fiches à l'intention des enseignant-e-s - Différenciation pédagogique et compensation des désavantages](#) ».

¹ Afin de faciliter la lecture du présent document, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

1. Informations sur la déficience auditive

Les termes *déficience auditive*, *surdité* et *malentendance* indiquent une atteinte de la capacité à percevoir les sons. Cette atteinte peut toucher une oreille ou les deux.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une **déficience auditive** implique une insuffisance ou un problème de fonctionnement des organes de l'audition, qui peut aller de la simple gêne à la perception de sons jusqu'à une absence totale de l'audition. Il peut donc s'agir d'une **perte complète ou partielle** de l'audition. La **surdité, elle**, signifie la **perte complète** de l'audition (OMS²). Ainsi, du point de vue médical, une personne sourde a perdu la totalité de ses capacités auditives tandis que la personne malentendante a des restes auditifs.

Dans le langage courant cependant, les termes *surdité* et *malentendance* sont souvent utilisés indifféremment pour faire référence à toute personne qui a un problème auditif, quel que soit le degré de la déficience.

Les types de déficiences auditives peuvent être désignés selon plusieurs paramètres : la localisation de l'atteinte, le degré de la perte auditive (partielle ou totale, induisant une malentendance ou une surdité) et l'âge d'apparition de la déficience (de naissance ou tardive).

1.1. Types de déficience auditive selon la localisation de l'atteinte

L'OMS distingue trois types de déficience auditive :

- **Déficience auditive de transmission** : désigne la conséquence d'une atteinte de l'oreille externe ou moyenne (tympan et osselets). Elle est souvent curable médicalement ou chirurgicalement. L'atteinte consiste en un maximum de 60 décibels (dB) de perte. Les signaux sonores sont moins bien perçus, mais la qualité (compréhensibilité) reste dans une large mesure bonne. En tous les cas, les sons sont déformés et l'appareillage ne résout cela qu'en partie.
- **Déficience auditive de perception** : désigne la conséquence de l'atteinte de l'oreille interne (où se fait le codage électrique de la vibration sonore), ou parfois l'atteinte du nerf auditif ou du cerveau. L'atteinte peut être légère à totale. Dans tous les cas, elle entraîne non seulement une perte du niveau sonore mais également une déformation des sons. Cette déformation est due au fait que la qualité de réception des sons diffère selon la fréquence (les sons aigus sont les moins bien perçus).
- **Surdité mixte** : consiste en la coexistence des deux types d'atteintes.

1.2. Types de déficience auditive selon le degré de perte auditive

La classification du Bureau international d'audiophonologie (Biap³) définit quatre degrés de déficience auditive selon la moyenne de la perte auditive et leur incidence sur la perception de la parole :

- **Déficience auditive légère** (21 à 40 dB de perte)
Peut passer inaperçue. Affecte la perception des sons aigus mais entraîne peu de problèmes de communication. Peut cependant déjà engendrer des confusions de perception des phonèmes sourds/sonores tels que « f »/« v », « ch »/« j », « s »/« z », « p »/« b », « t »/« d ».
Affecte la perception des sons les moins forts. Entraîne des difficultés à percevoir une voix faible ou masquée par des bruits de fond.
- **Déficience auditive moyenne** (41 à 70 dB de perte)
Altère l'intelligibilité de la parole qui ne peut être perçue que si elle est forte. Le message oral perçu est incomplet. Appui sur la lecture labiale nécessaire.
- **Déficience auditive sévère** (71 à 90 dB de perte)

² Organisation Mondiale de la Santé (février 2013). Surdit  et d ficience auditive – Aide-M moire N  300 [Page Web]. Acc s : www.who.int/mediacentre/factsheets/fs300/fr/index.html

³ Bureau international d'audiophonologie (mai 1997). Classification audiom trique des d ficiences auditives. Recommandation Biap 02/1 bis [Page Web]. Acc s : www.biap.org/fr/recommandations/65-ct-2-classification-des-surdites/5-recommandation-biap-021-bis

Induit d'importantes difficultés pour percevoir les sons et donc avoir accès à la compréhension. La voix forte près de l'oreille est perçue.

- **Déficience auditive profonde** (au-delà de 90 dB de perte)
Aucune perception de la parole n'est possible. Seuls les bruits très puissants sont perçus. Utilisation de la lecture labiale indispensable.

Une perte auditive en dessous de 21 dB n'est pas considérée comme une déficience auditive mais comme une audition normale. Au-delà de 120 dB de perte, la déficience auditive est totale. On parle de surdité totale ou de **cophose**. Aucun son n'est perçu.

Les degrés de déficience auditive peuvent aussi être décrits en termes de restes auditifs.

Il est en outre important de préciser que le degré de déficience auditive ne peut se limiter à cette mesure arithmétique, il doit tenir compte du handicap et de la gêne ressentis par la personne et son entourage.

1.3. Types de déficience auditive selon l'âge d'apparition de la déficience

On distingue trois moments d'apparition de la déficience auditive :

- **Surdité prélinguale** (avant le développement du langage oral)
Voir surdité périlinguale.
- **Surdité périlinguale** (pendant le développement du langage oral, entre 1 et 3 ans)
Les conséquences d'une déficience auditive survenue durant le premier âge (prélinguale et périlinguale) sont telles que le langage ne peut se développer de manière naturelle sur la base de l'audition. En conséquence de cette surdité précoce, ces personnes s'orienteront préférentiellement de manière visuelle dans leur entourage. Même avec une prothèse auditive, la communication orale engendre du stress et des limitations (lecture labiale). Le vocabulaire (oral ou écrit) reste généralement très limité et le niveau de grammaire et syntaxe considérablement faible.
- **Surdité postlinguale** (après le développement du langage oral, dès 3 ans)
La surdité est survenue après acquisition du langage oral de manière naturelle, par voie auditive. Malgré le fait que les personnes atteintes à ce stade possèdent des compétences langagières normales, une communication spontanée et naturelle n'est pas possible. En effet, la réception de la langue orale sans lecture labiale ni langue des signes par exemple serait altérée. Pour des raisons physiologiques, certains appareils auditifs ne permettent pas forcément d'obtenir un résultat probant (par exemple : cochlée ou nerf auditif défectueux).

Plus une déficience auditive apparaît tôt, plus les conséquences sur l'acquisition du langage oral seront importantes.

2. Informations sur la communication des élèves déficients auditifs

La communication des élèves malentendants et/ou sourds est influencée par divers paramètres, comme l'âge d'acquisition, le degré de perte auditive ainsi que les types de déficience. Elle dépend également des moyens de communication utilisés ainsi que des expériences de communication que l'élève a vécues. Une bonne ouïe étant indispensable pour l'apprentissage de la langue orale et de ses structures grammaticales, ainsi que pour le contrôle de sa propre expression orale, l'élève malentendant ne peut pas acquérir la langue orale de la même manière que les autres enfants et des problèmes de communication peuvent en résulter. Ceux-ci peuvent être liés en partie à la réception du message, mais également au fait que l'enfant sourd a appris le langage oral sans référence acoustique, qu'il manque souvent de savoir-faire dans l'utilisation du code linguistique en raison d'expériences de communication limitées, et qu'il manque en conséquence de connaissances générales et culturelles utiles à sa compréhension et son expression.

Des soutiens tels que les aides auditives et les aides à la communication pourront l'aider à communiquer de manière satisfaisante avec son entourage.

2.1. Moyens et aides à la communication

Les moyens et aides à la communication suivants sont les plus courants. Ils sont choisis en fonction des particularités liées à chaque déficience auditive et peuvent être combinés entre eux.

- **La langue des signes**

La langue des signes est une langue gestuelle formant un système linguistique à part entière, avec sa grammaire et son vocabulaire propres. La langue des signes est un moyen de communication au même titre que le langage oral, et constitue un des piliers de l'identité et de la culture sourde. Il existe plusieurs langues des signes, selon les régions linguistiques, comme c'est le cas pour les langues orales (En Suisse : trois langues des signes, pour les trois langues nationales principales : la LSF, la LSI et la LSA).

- **Aides à la communication**

En complément au langage oral, les aides à la communication suivantes sont les plus courantes. Elles sont choisies en fonction des particularités liées à chaque déficience auditive et peuvent être combinées entre elles.

- **Lecture labiale**

La lecture labiale consiste en la discrimination visuelle des sons prononcés. On estime que, pour la langue française, seul 30% du message oral est perçu par ce biais. En effet, des facteurs tels que la prononciation du locuteur ou de la locutrice, sa position ou encore la forme de sa bouche et la présence par exemple d'une moustache ou barbe interviennent dans la compréhension du message. Les sosies labiaux ou les sons produits à l'arrière de la cavité buccale (« r »-« k »-« g ») sont également des obstacles à une bonne lecture labiale. L'exercice de lecture labiale et de suppléance mentale afin de compléter les éléments manquants demande une très grande capacité d'attention et de concentration.

- **Langage parlé complété, ou la langue française parlée complétée (LPC)**

Le LPC est un système de codification manuelle des sons du langage oral autour du visage. Il se compose de huit configurations de la main pour représenter les consonnes ainsi que de cinq emplacements sur le visage pour représenter les voyelles. La combinaison de la position et de la forme de la main constitue l'image visuelle de la syllabe prononcée et permet à l'interlocuteur de différencier, par exemple, « bain », « pain », « main », qui sont trois mots parfaitement identiques sur les lèvres (sosies labiaux). Ce code est un complément à la lecture labiale.

- **Le français signé**

Le français signé est une méthode alliant le lexique de la langue des signes française à la grammaire de la langue orale française.

2.2. Aides auditives

Il existe différents types d'appareillages, en fonction du type et du degré de déficience auditive de la personne. On distingue les groupes suivants :

- **Les prothèses auditives**

Les prothèses sont des amplificateurs de sons. Elles permettent un gain auditif pouvant aller jusqu'à 80 dB mais ne peuvent cependant pas assurer une audition normale. En effet, ces appareils ne sont pas en mesure de discriminer les sons qu'ils retransmettent et les bruits de fond sont alors retransmis au même titre que les messages verbaux. D'autre part, lors d'une surdité de perception entraînant une déformation du message sonore, l'appareil ne peut corriger cette déformation et amplifie donc un message déformé ou incomplet, que la personne appareillée devra apprendre à décoder.

- **Les implants cochléaires**

L'implant cochléaire est un appareil composé d'une partie interne (l'implant) et externe (le processeur vocal). Il est proposé aux personnes atteintes d'une surdité de perception bilatérale totale, profonde ou très sévère, auxquelles les prothèses auditives conventionnelles n'apportent pas d'aide suffisante pour le développement du langage.

Dans la plupart des surdités profondes, la cochlée ne fonctionne plus, mais le nerf auditif ainsi que les centres auditifs du cerveau sont fonctionnels. L'implant cochléaire permet de stimuler directement le nerf auditif : il capte les sons, les transforme en signaux électriques et les envoie directement aux fibres du nerf auditif. Les sensations sonores perçues par le sujet ne correspondent pas aux sensations de l'audition normale, ni à celles de l'audition appareillée de façon externe. C'est la raison pour laquelle une éducation auditive spécifique pratiquée avec un spécialiste de l'audition est nécessaire en vue d'une bonne intégration par le sujet qui la porte.

Les porteurs d'implants cochléaires peuvent souffrir d'un certain stress physique lié à leur appareillage (maux de tête, épuisement, acouphène). Même lorsque le porteur est appareillé de manière optimale, il reste auditivement déficient et a besoin, pour une communication de qualité, d'un environnement adapté (pièce exempte de bruit parasite, communication directe, articulation claire).

- **Les prothèses auditives par ancrage osseux (BAHA)**

Prothèse utilisant la conduction osseuse directe lorsque la conduction auditive par la voie aérienne n'est pas possible ou non optimale. Au lieu de tenter d'envoyer des sons à travers les parties endommagées de l'oreille, l'implant à conduction osseuse utilise la capacité naturelle du corps à envoyer des sons à travers les os, contournant ainsi entièrement l'oreille externe et moyenne. Le résultat obtenu est un son clair, sans distorsions ou parasites souvent liés aux prothèses auditives standards. Cette prothèse est utilisée dans certains cas de surdité de transmission, mixtes ou unilatérales.

2.3. Difficultés liées à la communication

- **Limites des aides auditives**

De manière générale, les appareils auditifs peuvent améliorer dans une certaine mesure l'accès aux sons mais ne peuvent supprimer toutes les difficultés liées à une déficience auditive.

- **Perception de sons parasites**

Une prothèse auditive permet d'amplifier l'intensité des sons afin que la personne les perçoive. Celle-ci ne peut cependant pas les sélectionner. Les bruits autres que ceux de la parole (bruits de fond) sont donc perçus de façon égale et peuvent constituer une gêne à la compréhension. De ce fait, hors de la situation privilégiée d'une discussion dans un lieu calme, des bruits parasites sont inévitables. Ainsi, l'élève peut éprouver le besoin d'éteindre son appareil ou de régler son intensité selon les situations (l'appareil peut siffler sans que l'élève l'entende. Il faut alors l'en informer afin qu'il puisse faire les réglages nécessaires).

- **Perception partielle ou déformée des sons**

Selon le type de surdité et le type d'appareillage, la personne ne perçoit qu'une partie du message sonore. La surdité de perception, par exemple, entraîne une déformation du message sonore qui ne peut pas être corrigée. L'appareil amplifie donc un message déformé ou incomplet, que la personne appareillée devra apprendre à décoder (suppléance mentale).

- **Construction langagière, vocabulaire et capacités grammaticales limités**

Du fait de leur difficulté d'accès à la langue orale, les enfants atteints de déficience auditive ont généralement reçu des informations langagières plus tard que les enfants de leur âge. Ils disposent de ce fait d'une construction langagière en partie incomplète, et d'un vocabulaire et

de capacités grammaticales limités. Ces particularités vont avoir une influence non seulement sur l'expression de l'élève, mais également sur sa compréhension du langage, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

- **Confusion de sens**

La sélection du sens de certains mots apparemment simples mais pouvant recouvrir plusieurs significations peut poser problème :

- le temps = la météo, la durée, la mesure musicale, etc.
- le verbe taper change de sens selon les expressions : taper sur le clou, taper le carton, se taper la cloche, etc.

De même, des subtilités de la langue telles que les connotations ou sous-entendus liés à certains mots ne sont pas toujours connues (par exemple : noir/nègre), ce qui peut conduire à des formulations inadéquates, des incompréhensions voire des situations conflictuelles.

- **Méconnaissance des usages**

La difficulté d'accès à la langue orale et la particularité des expériences de communication induisent une méconnaissance de certains usages, l'expression orale des élèves déficients auditifs peut s'avérer inadéquate :

- tutoyer / vouvoyer, etc.

- **Fatigabilité accrue**

La focalisation de l'attention sur le visuel (lecture labiale, langue des signes ou LPC) associée au traitement des informations sonores requiert une extrême concentration de la part de l'élève. Il est de ce fait recommandé de vérifier auprès de celui-ci s'il a besoin d'une période de repos après un long temps de travail oral, et de tenir compte de cette particularité lors de la planification des séquences d'enseignement.

3. Aménagements pédagogiques, didactiques et techniques en classe

D'une manière générale et dans la visée d'une école pour tous, une certaine différenciation de l'enseignement est recommandée. Il est souhaitable non seulement de tenir compte des modes d'apprentissage préférentiels des élèves (auditif, visuel) en variant les supports, mais également de soutenir les moments d'enseignement oraux par des supports visuels et vice-versa. Varier les formes d'enseignement est également conseillé (enseignement frontal, en ateliers, travail en groupes, en projet, par étude de cas, etc.) afin d'offrir un soutien adapté à tous les élèves et à leur fonctionnement individuel.

Cette manière de procéder profitera non seulement aux élèves atteints de déficience auditive, mais aussi à d'autres élèves (dyslexiques par exemple).

De la même manière, les aménagements décrits ci-dessous consistent en particulier en des réponses aux besoins spécifiques des personnes atteintes de déficience auditive, mais peuvent également favoriser l'apprentissage de nombreux autres élèves.

- **Positionnement de l'élève**

L'élève doit être placé de manière à voir ses interlocuteurs ainsi que l'interprète en langue des signes/le codeur-interprète LPC. La place idéale est face à l'enseignant (ou face à la classe lors de discussions de groupes), ni trop près ni trop loin de la personne qui s'exprime, dans un endroit bien éclairé tout en évitant le contre-jour.

- **Positionnement et expression de l'enseignant**

Idéalement, l'enseignant se place de manière à ce que non seulement sa bouche (lecture labiale) mais également son expression faciale et corporelle soient en tout temps visibles de l'élève. La gestuelle et la mimique de l'enseignant aideront l'élève à décoder les messages verbaux. Les lunettes à verres fumés, moustaches, barbes, cheveux envahissants, objets tels que crayons portés à la bouche peuvent entraver la perception des messages oraux.

- **Aménagement de l'environnement de classe**

- **Bruits de fond** : étant donné la gêne et la fatigue occasionnées par les bruits de fond lorsque l'élève est appareillé, le choix de la classe doit se porter sur un local calme et éloigné de toute source de bruits (route, préau, travaux). Une moquette, des cloisons spéciales ainsi qu'un effectif réduit peuvent également contribuer à atténuer la résonance et les sons parasites.
- **Eclairage** : un bon éclairage, efficace sans être éblouissant, est important.
- **Place de l'élève** : voir positionnement de l'élève.

- **Communication orale**

La communication orale doit être adaptée : langage oral clair, structuré, articulé, à vitesse raisonnable, voix posée, tout en évitant de crier. Les phrases compliquées peuvent être séparées en plusieurs phrases simples. Il est recommandé d'utiliser des stratégies afin de s'assurer de la compréhension de l'élève, telles que la répétition de ce qui a été dit (en formulant d'une autre manière, avec d'autres mots si l'élève ne comprend pas la première explication), l'utilisation d'aides visuelles (supports écrits) ou la collaboration avec l'interprète en langue des signes ou le codeur LPC. Il est également recommandé que l'enseignant dissocie ce qu'il dit et ce qu'il écrit au tableau, de manière à ne pas tourner le dos à l'élève lorsqu'il donne des explications importantes. Lors de travaux de groupes, veiller à faire respecter le tour de parole.

- **Supports et aides visuels**

La communication orale est idéalement complétée le plus possible par des aides visuelles. Il est recommandé de structurer les informations et d'écrire les plus importantes au tableau afin de lever les ambiguïtés liées aux sésies labiaux. La lecture labiale ne pouvant se faire en même temps qu'écrire ou lire, les notes de tiers, photocopiés de cours et corrections d'exercices écrits doivent être mis à disposition de l'élève. Lors de travail avec des documents sonores, l'élève doit pouvoir bénéficier d'une transcription ou d'explications des documents. Lors de projection de films, choisir une version sous-titrée. Lors de commentaires sur la base de diapositives, penser à éclairer le visage de la personne qui parle.

- **Aménagements techniques**

Pour les élèves disposant de prothèses auditives, divers aménagements techniques permettant une meilleure réception des sons sont possibles.

- **Microphone et amplificateur** : appareil personnel de transmission FM, d'une portée de 50 mètres. Ce dispositif est composé d'un émetteur muni d'un microphone porté par l'enseignant et d'un récepteur relié aux prothèses ou à l'implant de l'élève. Ce système lui permet de percevoir la voix de son professeur comme si celui-ci lui parlait dans l'oreille sans toutefois supprimer l'audition par le microphone des prothèses.
- **Boucle magnétique** : dispositif de sonorisation destiné aux personnes appareillées d'une prothèse auditive. Contrairement à la technique du micro et de l'amplificateur, la conduction du son se fait par induction magnétique et non par voie aérienne. Le principal avantage est que la réception de l'information sonore est exempte de tous les bruits ambiants sans qu'il y ait de déperdition de la qualité sonore.
- **Technologies d'assistance** : lors de visionnement de films, il est recommandé de choisir des DVD offrant le sous-titrage pour personnes malentendantes ou d'utiliser des programmes internet permettant un sous-titrage des films mis à disposition sur internet⁴.

- **Pairage**

L'élève malentendant ne pouvant suivre à la fois ce qui est dit (lecture labiale) et ce qui est écrit, le travail en duo avec un camarade lors d'activités telles que lecture suivie ou cours oral sur la base de documents écrits est recommandé.

⁴ Par exemple : www.universalsubtitles.org/fr/

- **Différenciation des supports d'apprentissage**

Il est recommandé de différencier les supports d'enseignement tels que fiches, dossiers, exercices en variant la longueur des exercices, en favorisant une police et une grandeur d'écriture bien lisibles, et en simplifiant le vocabulaire.

- **Soutien pédagogique spécifique (SPS)**

Un soutien spécifique aux élèves malentendants est mis à disposition par les cantons. Il consiste en un enseignement itinérant pour tout élève sourd ou malentendant intégré dans des classes régulières du canton. Il est fourni par des enseignants spécialisés qui apportent une aide spécifique à l'enfant et collaborent avec l'enseignant titulaire de la classe et les personnes concernées par la prise en charge de l'enfant (professionnels et parents). Ses missions principales sont l'enseignement individualisé, l'adaptation des méthodes pédagogiques et des programmes, le tissage de liens avec les divers intervenants auprès de l'enfant ainsi que l'évaluation régulière de la situation de l'élève intégré.

4. Mesures de compensation des désavantages

En raison de leur handicap et en accord avec les bases légales fédérales, les personnes déficientes auditives sont en droit de bénéficier de mesures de compensation des désavantages.

De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation/formation. Elle intervient lors de la scolarité obligatoire et de la formation professionnelle, ainsi que lors des examens d'entrée/de certification correspondants. Les personnes avec un handicap ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré.

Les mesures de compensation des désavantages peuvent consister en :

- l'attribution de moyens auxiliaires ou d'assistance personnelle
- l'adaptation des supports d'apprentissage et d'évaluation
- l'aménagement temporel
- l'adaptation de l'espace

4.1. Mesures possibles

La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves sourds et malentendants proposée ci-dessous est non exhaustive. Les mesures choisies doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation particulière de chaque élève. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées et adaptées si nécessaire.

Environnement

- Travail / examen dans une pièce séparée (bien éclairée et calme, pour éviter les bruits parasites)

Communication

- Communication avec une personne connue et de confiance au lieu d'une personne inconnue (lors de situation d'examen par exemple)
- Mise à disposition d'aides et supports visuels (graphiques, plans, notes ou script de cours, questions d'examen, etc.)
- Structuration des questions compliquées en plusieurs phrases simples
- Contrôle du degré de compréhension de l'information (aides à la compréhension, explications complémentaires)

- Ecriture simultanée des propos oraux tenus par l'enseignant/écriture de certains termes techniques
- Lecture orale des exercices de compréhension orale et non pas utilisation d'une bande sonore (pour que l'élève puisse s'appuyer sur la lecture labiale)

Matériel

- Mise à disposition de moyens auxiliaires (spécifiques à la déficience auditive, ordinateur, etc.)
- Mise à disposition d'aides visuelles (supports visuels/écrits, schémas, sous-titres, etc.) au lieu d'aides auditives
- Mise à disposition des notes de cours d'autres élèves, résumés, supports de cours (pour compenser la difficulté à suivre les messages oraux et prendre des notes)
- Assistance personnelle (sous forme d'interprète en langue des signes, de codeur-interprète LPC, d'un enseignant SPS surdité, ou d'un interlocuteur connu lors de situations d'examen avec expert par exemple)

Organisation du temps

- Structuration du travail en séquences limitées dans le temps (surtout lors de séquences orales, en raison de la fatigue occasionnée par la lecture labiale, l'attention portée à la langue des signes ou au LPC)
- Octroi de pauses plus longues (entre examens par exemple)
- Rallongement du temps à disposition pour des exercices, tests, examens, travaux à rendre, matière à apprendre (en raison d'une compréhension de la lecture et d'une structuration de l'écriture de la langue orale laborieuses)
- Octroi de temps pour la préparation (avant examen, exercice, etc.)

Forme du travail / du test / de l'examen

- Forme écrite plutôt qu'orale
- Présentation optimisée des exercices (agrandissement, restructuration du texte, supports visuels)
- Passation seul plutôt qu'en groupe
- Guidance plus marquée durant le travail / le test / l'examen
- Division du travail / du test / de l'examen en plusieurs séquences

Evaluation

- Appréciation séparée des domaines à évaluer (lors de rédaction de texte : notes différentes pour noter la structure de texte, le vocabulaire utilisé, l'orthographe ; dictées : différencier les mots à apprendre du reste ; poésies : noter le *par cœur* mais pas l'intonation, etc.)
- Notation adaptée (éventuellement pas de notation) de certains contenus (par exemple musique : pas de note de chant ou de reconnaissance par l'écoute, pas de questions sur la base d'un document audio, pas de dictée, etc.)
- Réduction de la quantité d'exercices (et non pas des objectifs examinés)
- Plus grande tolérance liée à l'exactitude (langue)
- Faire appel à une personne spécialisée dans la déficience auditive lors de l'évaluation (enseignant SPS surdité en mesure de suivre l'élève lors des cours, examens, tests, ECR, etc.)
- En ce qui concerne la libération des notes, il est nécessaire de différencier la libération de notes dans un domaine décisif du programme de scolarisation de celle dans un domaine secondaire. En effet, si la deuxième possibilité est dans certains cas acceptée (libération de notes de chant pour une personne déficience auditive par exemple), la libération de notes dans une branche importante du cursus équivaut quant à elle à une adaptation des objectifs et remet en question la validité de la certification finale. Une telle pratique devrait en tous les cas faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées (l'élève et ses parents notamment) au cours de laquelle les conséquences possibles sont clairement exposées. Les décisions prises au cours de cette discussion devraient être avalisées par la Direction de l'école ou l'autorité compétente et être consignées dans un document.

5. Liens vers des documents existants

5.1. Informations pour les enseignants

- Suisse

- [Aménagements et conseils destinés aux enseignants](#)

- Cap Intégration (2011), Genève

- [Déficience auditive – Lexique des termes fréquemment utilisés](#)

- Cap Intégration (2011), Genève

- [Audition et surdit  : Informations pour les enseignants](#)

- Grognez, A. (2012), Lausanne

- [Conseils et informations sur la surdit ](#)

- Institut St-Joseph (2013), Fribourg

- [ valuation d'enfants sourds ou ayant des troubles du langage scolaris s en  cole ordinaire : adaptations et collaboration indispensables avec l'enseignant-e titulaire.](#)

- Maradan, C. (2010), *Schweizerische Zeitschrift f r Heilp dagogik*, 9 /10, 23-28

- [Soutien p dagogique sp cialis  aux  l ves malentendants](#)

- Office de l'enseignement sp cialis  (OES) (2012), Neuch tel

- [Surdit  0-20 ans- scolarisation et accompagnement de 0-20 ans](#)

- Conf rence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) (2013), Neuch tel

- [Un  l ve sourd dans votre classe](#)

- A Capella (2008), Lausanne

- Etranger

- [ l ments essentiels du programme d'adaptation scolaire destin  aux  l ves sourds ou ayant des d ficiences auditives](#)

- Alberta Education (2004), Canada

- [Guide des ressources destin es aux enseignants - Soutien aux  l ves sourds ou malentendants](#)

-  ducation Manitoba (2009), Canada

- [Guide pour les enseignants qui accueillent un  l ve pr sentant une d ficience auditive](#)

- Minist re de l'Education nationale, Handiscol (2001), France

- [Guide pratique et p dagogique destin  aux enseignants accueillant un enfant sourd ou malentendant en int gration dans leur classe \(cycle 1 et cycle 2\)](#)

- Association pour le d veloppement d'aides technologiques pour les personnes handicap es (2009), France

- [Renseignements sur les conditions m dicales et les handicaps - D ficience auditive](#)

- Gouvernement de l'Alberta (sans date), Canada

- [Scolariser les  l ves sourds ou malentendants](#)

- Minist re de l'Education nationale, Collection rep res handicap (2009), France

5.2. Informations pour les camarades de classe

- [C'est quoi la surdit  ? Une histoire   partager entre petits et grands](#)

- Action connaissance formation pour la surdit  ACFOS (2008), France

- [Kit'explique sur l'ou e](#)

- InsiemeVaud (2013), Suisse

5.3. Informations générales sur la surdité

[La surdité de l'enfant – Guide pratique à l'usage des parents](#)

Fondation de France, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé INPES (2005), France

[Livre blanc. La surdité de l'enfant](#)

Action connaissance formation pour la surdité ACFOS (2006), France

[Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans hors accompagnement scolaire. Recommandations](#)

Haute autorité de santé (2009), France

Rédaction :

Myriam Jost-Hurni, Géraldine Ayer et Silvia Schnyder
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée CSPPS
Maison des cantons, Speichergasse 6, CP, 3001 Berne
Tél.: 031 320 16 60, Fax : 031 320 16 61, csps@csps.ch

Corrections spécialisées :

Seraina Utiger et Vanessa Dubois, enseignantes spécialisées itinérantes, secteur SPS Surdit , ECES, Lausanne
Christophe Maradan, responsable de la section surdit , Institut St-Joseph, Fribourg

Références bibliographiques

- Beddaï, M., Duquesne, F., Bertin, F., Bexiga, V., Brun, A., Dobrzalovski, J., ... Viallefond, M. (2009). *Scolariser les élèves sourds et malentendants* (Collection Repères Handicap). Récupéré de http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ASH/90/4/guide_scolariser_eleves_sourds_et_malentendants_142904.pdf
- Bureau international d'audiophonologie (1997). Classification audiométrique des déficiences auditives. Recommandation Biap 02/1 bis [Page Web]. Récupéré de : www.biap.org/fr/recommandations/65-ct-2-classification-des-surdites/5-recommandation-biap-021-bis
- Cap Intégration (2013). Aménagements et conseils destinés aux enseignants : Conseils pour la communication avec un élève sourd ou malentendant [Page Web]. Récupéré de <https://edu.ge.ch/site/capintegration/deficiences-sensorielles/malentendance-ou-surdite/amenagements-et-conseils-destines-aux-enseignants>
- Cap Intégration (2013). Lexique des termes fréquemment utilisés : Déficience auditive : LEXIQUE (par ordre alphabétique) [Page Web]. Récupéré de <https://edu.ge.ch/site/capintegration/deficiences-sensorielles/malentendance-ou-surdite/deficience-auditive-lexique-des-termes-frequeemment-utilises>
- Centre suisse de services Formation professionnelle I orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). (2013). *Compensation des désavantages pour personnes handicapées dans la formation professionnelle – Rapport*. Berne : CSFO.
- Gouvernement de l'Alberta (s.d). Renseignements sur les conditions médicales et les handicaps à l'attention des enseignants – Déficience auditive [Page Web]. Récupéré de www.learnalberta.ca/content/inmdictf/html/hearing_loss.html
- Grognez, A. (2012). *Audition et surdité : Informations pour les enseignants* [PDF]. Récupéré de www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sesaf/oes/ECES/ECES_2012_Audition_et_surdite_c.pdf
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2008). *Classification Statistique Internationale des Maladies et des Problèmes de Santé Connexes* (10^e éd.). Récupéré de <http://apps.who.int/classifications/icd10/browse/2008/fr#>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2013). Surdité et déficience auditive – Aide-Mémoire N° 300 [Page Web]. Récupéré de www.who.int/mediacentre/factsheets/fs300/fr/index.html
- Thomazet, S. (2012). Du handicap aux besoins éducatifs particuliers. *Le français aujourd'hui*, (177), 11-17. Récupéré de www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2012-2-page-11.htm